

Commune d'ETTERBEEK
Urbanisme et Environnement
Avenue d'Auderghem, 113-117
B – 1040 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : U2011/YS/8630 (corr. M. J. Gamero)
N/Réf : AVL/KD/ETB-2.147/s.503
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : ETTERBEEK. Avenue de la Chasse, 147. Remplacement de châssis.

En réponse à votre lettre du 13 juin 2011, en référence, reçue le 16 juin, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 22 juin 2011, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande porte sur une maison qui se situe dans la zone de protection de la maison classée sise au 141, avenue de la Chasse.

La demande vise à remplacer deux châssis en façade avant, qui est visible depuis la maison classée, et quatre châssis en façade arrière.

Les nouveaux châssis seraient en méranti peint en blanc. Ils seraient équipés de fenêtres à oscillo-battants à double vitrage.

De manière générale, la CRMS préconise la conservation et la restauration des châssis d'origine plutôt que leur remplacement systématique. Si leur état ne le permet pas, elle demande de les remplacer par des châssis qui présentent la même qualité de bois et les mêmes divisions.

Dans le cas présent, la CRMS regrette le remplacement des châssis alors qu'ils semblent en bon état. Elle constate que cette intervention est la suite du remplacement déjà réalisé des autres châssis par des châssis standards qui banalisent malheureusement la façade.

La Commission encourage donc le demandeur à conserver et restaurer les châssis existants.

A toutes fins utiles, elle signale qu'il existe aujourd'hui une nouvelle génération de vitrages isolants simples et doubles qui peuvent être facilement insérés dans des châssis anciens tout en répondant aux préoccupations énergétiques actuelles.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U.

M.-L. ROGGEMANS
Présidente